

m'empresse de vous faire part des dispositions qui ont été arrêtées pour pourvoir à l'administration du diocèse pendant la vacance du siège.

Conformément au droit canonique, messieurs les chanoines de la cathédrale des Trois-Rivières se sont réunis dimanche dernier en assemblée régulière pour procéder à l'élection d'un vicaire capitulaire, et c'est votre serviteur, soussigné, qu'ils ont choisi et nommé pour remplir les graves et importants devoirs que comporte la charge de vicaire capitulaire.

Je confesse bien humblement que je ne me reconnais ni les capacités, ni les aptitudes, pour porter un si lourd fardeau, une si sérieuse responsabilité ; toutefois je puis vous donner l'assurance que j'y apporte la volonté la plus généreuse et la plus inclinée à vous être utile, à servir vos intérêts et ceux de tous les diocésains ; puis comptant beaucoup sur le secours du ciel, sur l'assistance de mes vénérables collègues, les chanoines de la cathédrale, et sur votre bonne volonté qui ne m'est pas inconnue, j'ose espérer que l'Eglise des Trois-Rivières n'aura pas trop à souffrir du pénible événement qui vient de lui ravir son chef illustre et vénéré, Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Louis-François Richer Lafèche.

Déjà les membres du Chapitre, par l'entremise de leur secrétaire, monsieur le chanoine F.-X. Cloutier, en vous annonçant la mort du regretté prélat, vous ont invités, ainsi que tous vos paroissiens, à prier pour le repos de l'âme de ce bon pasteur qui fut notre père en Dieu.

Je compte sur votre piété filiale pour les exhorter encore à offrir des communions et le saint sacrifice de la messe, à persévérer avec vous dans la prière, pour que le bon Dieu, qui trouve des taches même dans ses élus, accorde au plus tôt à ce bon serviteur un lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix.

C'est le seul moyen efficace qui nous reste de lui exprimer